

**Point de Priorité pour la 62^e Session de l'Assemblée générale,
Suivi des mesures visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le
développement (OMD)**

Le 8 septembre 2000, les dirigeants du monde, réunis à New York pour le Sommet du Millénaire, qui a rassemblé un nombre de chefs d'État et de gouvernement encore jamais atteint, ont adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle ils ont pris l'engagement de ne « ménager aucun effort pour délivrer [leurs] semblables, hommes, femmes et enfants de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes » et se sont déclarés « résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin ».

À cette fin, huit objectifs de développement, devant être atteints d'ici à 2015, ont été fixés :

1. **Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim** – réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim;
2. **Assurer l'éducation primaire pour tous** – permettre à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires;
3. **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**
– donner aux femmes de plus grandes possibilités économiques et éliminer les disparités entre les sexes dans l'accès à l'enseignement;
4. **Réduire la mortalité infantile** – réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
5. **Améliorer la santé maternelle** – réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle;
6. **Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies** – avoir stoppé la propagation de ces maladies ou commencé à inverser la tendance actuelle;
7. **Assurer un environnement durable** – intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales;
8. **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**
– mettre en place un système commercial international plus juste permettant d'apporter des solutions au problème de l'endettement, et développer la coopération avec le secteur privé.

Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus un cadre d'action universellement reconnu et leur réalisation est devenue le principal objectif international dans ce domaine.

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur « volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, des buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux arrêtés au Sommet du Millénaire et connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement » et leur volonté « d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable et la prospérité pour tous dans le monde entier ».

Le rapport de 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement fait état de progrès inégaux dans la réalisation des objectifs. Des progrès notables ont été faits dans de nombreux pays y compris dans des pays qui continuent de se heurter à d'énormes difficultés. Toutefois trop nombreux sont ceux qui, à ce stade, ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs d'ici à 2015. D'après le rapport, « les résultats obtenus dans les cas où les plus grands progrès ont été faits démontrent que la réussite du projet est possible dans la plupart des pays, mais que les objectifs du Millénaire ne seront atteints que si des mesures de concertation supplémentaires sont prises immédiatement et si elles sont appliquées jusqu'en 2015 ».

La priorité, à la soixante-deuxième session, sera de poursuivre l'effort en prenant appui sur les résultats obtenus au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée examinera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, mobilisera de nouveau les énergies et les ressources à cette fin et s'efforcera d'obtenir un consensus en faveur de mesures d'urgence.